

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réaménagement de la Place Jean-Jaurès, réalisés par l'entreprise LHOPALE TP -
1 rue de Watterzelle - Zone Industrielle- 62126 WIMILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit dans le bas de la Place Jean-Jaurès du **Lundi 8 Juillet 2024 à 6h00 au Vendredi 19 Juillet 2024 à 18h00**.

Article 2 : La pose de la signalisation sera assurée par l'entreprise LHOPALE TP.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 06 Juin 2024

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire

le 6 JUIN 2024